



Au cours de cette audience, les nouveaux Président et Directeur Général ont prêté le serment légal devant Sa Majesté le Roi.

Ces deux nominations interviennent après que l'Autorité ait été hissée au rang d'institution constitutionnelle pour renforcer son indépendance et sa neutralité et lui permettre ainsi de continuer à s'acquitter des missions qui lui incombent, en l'occurrence veiller au respect de l'expression plurielle des courants de pensée et d'opinion, garantir l'indépendance de tous les médias, publics et privés, et assurer la régulation et la modernisation du secteur audiovisuel national. Celui-ci pourra ainsi devenir un puissant levier pour consolider le modèle marocain singulier en matière de démocratie et de développement, et accompagner les évolutions que connaît le domaine, et ce, dans le cadre de la liberté, de l'ouverture, de la responsabilité, du respect de la suprématie de la loi et de la déontologie professionnelle, et de la préservation des constantes de la Nation.

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>